



Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes

Distr. GENERALE

CEDAW/C/SR.309  
8 février 1996

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES

Quinzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 309ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 2 février 1996, à 15 heures.

Présidente : Mme CORTI

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A  
L'EGARD DES FEMMES SUR LES TRAVAUX DE SA QUINZIEME SESSION

CLOTURE DE LA SESSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza.

Toutes les rectifications éventuelles apportées aux comptes rendus des séances de la présente session seront regroupées dans un seul rectificatif, qui paraîtra peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 15 h 20.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES SUR LES TRAVAUX DE SA QUINZIEME SESSION (CEDAW/C/1996/L.1 et Add.1 et 2, Add.3/Rev.1, Add.4/Rev.1, Add.5/Rev.1, Add.6/Rev.1 et Add. 7 à 12)

1. Mme SCHÖPP-SCHILLING, Rapporteur, introduit le rapport du Comité.

CEDAW/C/1996/L.1

2. Mme TIMOTHY (Représentante du Secrétaire général) dit que 151 Etats sont parties à la Convention et non 150 comme indiqué au paragraphe 1.

3. Mme BARRE, se référant aux paragraphes 22 et 23, dit qu'elle a fait partie du Groupe de travail I et non du Groupe de travail II et que Mme Bustelo Garcia del Real n'a pas participé au Groupe de travail II.

4. Le document CEDAW/C/1996/L.1, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.

CEDAW/C/1996/L.1/Add.1

5. Mme SCHÖPP-SCHILLING, Rapporteur, lit le texte d'un nouveau paragraphe qui viendrait s'insérer entre les paragraphes 6 et 7. Le paragraphe en question appelle l'attention sur le soutien exprimé par les présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en faveur de la proposition tendant à transférer le siège du Comité à Genève.

6. Mme TIMOTHY (Représentante du Secrétaire général) dit que la deuxième phrase du paragraphe 9 doit être remplacée par le texte suivant : "En 1995, 12 nouveaux pays ont ratifié la Convention ou y ont adhéré".

7. Le document CEDAW/C/1996/L.1/Add.1, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.

CEDAW/C/1996/L.1/Add.2

8. Mme SCHÖPP-SCHILLING, Rapporteur, donne lecture de plusieurs modifications de forme visant à aligner le libellé du document sur le texte du Programme d'action de Beijing.

9. Le document CEDAW/C/1996/L.1/Add.2, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.

CEDAW/C/1996/L.1/Add.3/Rev.1, Add.4/Rev.1, Add.5/Rev.1, Add.6/Rev.1 et Add.7 à 11.

10. Mme SCHÖPP-SCHILLING, Rapporteur, rappelle que, conformément à la nouvelle procédure, ces documents ont déjà été approuvés.

CEDAW/C/1996/L.1/Add.12

11. Le document CEDAW/C/1996/L.1/Add.12 est adopté.

12. Le rapport du Comité dans son ensemble est adopté.

13. Mme CARTWRIGHT rappelle qu'elle a attiré l'attention du Comité sur certaines erreurs dans le texte reflétant les recommandations générales du Comité et que la représentante du Secrétaire général l'a assurée que le document en question serait révisé.

14. Mme SCHÖPP-SCHILLING, Rapporteur, signale qu'elle a demandé au Secrétariat de lui communiquer le texte final du rapport du Comité avant son impression, puisque le texte révisé des observations finales concernant certains rapports n'est pas encore disponible. Elle a également demandé au Secrétariat de revoir le texte rendant compte en détail des engagements pris par les Etats membres à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, car l'information concernant son propre pays, l'Allemagne, est incorrecte.

15. Forte de son expérience de rapporteur durant les deux sessions précédentes, Mme Schöpp-Schilling tient à faire un certain nombre de suggestions pour améliorer le travail du rapporteur. Elle envisage de présenter un document établi sur la base de cette expérience.

16. Au début de sa prochaine session, le Comité devra convenir de directives pour la rédaction de ses observations finales, en prêtant particulièrement attention à certains éléments tels que la structure, les titres, les résumés et les recommandations. L'ordre suivi devrait être celui des articles de la Convention et quand il formulera ses recommandations et suggestions le Comité devrait décider s'il sera fait ou non référence à des articles précis.

17. Mme ABAKA, s'exprimant sur un point d'ordre, dit que les observations du Rapporteur seront incontestablement d'un grand intérêt pour les travaux futurs du Comité, mais qu'il serait préférable d'attendre que le Comité soit saisi du document que Mme Schöpp-Schilling va préparer.

18. Mme ESTRADA CASTILLO fait observer que pour certains pays, notamment Cuba et le Paraguay, des recommandations finales modifiées ont été adoptées bien que les textes pertinents ne soient pas disponibles.

19. La PRESIDENTE dit que tous les documents n'ont pas encore été traduits. Néanmoins, le rapport rendra fidèlement compte de tous les éléments qu'il aura été convenu d'ajouter aux recommandations finales. En ce qui concerne la proposition faite à la réunion des présidents concernant le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement et la coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organes créés en vertu d'instruments internationaux, il a été décidé que la Directrice exécutive du FNUAP adresserait une invitation officielle au Comité. La Présidente a déjà reçu la lettre dans laquelle le Comité est invité à coopérer avec le FNUAP pour rassembler des représentants de divers organes autour d'une table ronde consacrée à la mise en oeuvre et au suivi des composantes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui concernent la santé génésique et l'hygiène sexuelle et le développement. La Présidente se propose d'accepter cette invitation au nom du Comité.

#### CLOTURE DE LA SESSION

20. Après un échange de félicitations et de remerciements, la PRESIDENTE déclare la session close.

La séance est levée à 16 h 20.